



REGLEMENT DU CONCOURS D'AEROPHOTOGRAPHIE « *Salins et Salines* »

Le concours d'aérophotographie par cerf-volant est une rencontre amicale proposant une épreuve de photographie aérienne, organisée par le Club OK MISTRAL en partenariat avec l'association du FESTIVAL DE LA CAMARGUE et du DELTA DU RHÔNE

Date et lieu :

Le Concours d'aérophotographie par Cerf-volant se déroule du 1 au 6 mai 2009 sur le site de Port-Saint-Louis-du-Rhône et son delta, dans le cadre du 6^{ème} Festival de la Camargue et du Delta du Rhône.

Conditions de participation :

Le concours est ouvert à tout participant amateur adepte de photographie par cerf-volant couvert par une assurance RC aérienne (FFVL ou autre).

Modalité d'inscription :

Les inscriptions seront prises directement au Village de l'oiseau situé à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Les bulletins d'inscriptions sont à récupérer au stand OK Mistral.

Le nombre de participants n'est pas limité, la priorité étant donnée aux premiers inscrits. L'inscription est entièrement gratuite, toutefois les lauréats ne pourront prétendre à une quelconque rémunération en cas de publication de leurs images.

Déroulement des vols / organisation :

Chaque pilote réalise ses vols en totale autonomie, sous son entière responsabilité. L'organisation ne prendra en charge que l'enregistrement des vols et la gestion du classement.

Réglementation aérienne :

Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement la réglementation aérienne (rappels essentiels en annexe), ainsi que le bon déroulement des diverses activités qui ont lieu sur le site.

Classement : le décompte des points ainsi que le classement à ce concours sera établi après délibération du jury et publié le 6 mai 2009.

Nombre de vols : Chaque pilote peut présenter autant de vols qu'il le désire, sachant que seules les 10 des prises de vues jugées les meilleures par le concurrent, seront présentées au jury.

Types de vol :

Tous les types de vol sont autorisés, quel que soit le type de cerf-volant porteur. Les télécommandes et divers systèmes de visée sont autorisés.

Décompte des points :

Un jury composé de professionnels de l'image et de la communication établira une notation qui sanctionnera l'aspect technique et artistique des prises effectuées. Les trois premiers lauréats seront récompensés.



229 chemin de la Prairie
34380 st Martin de Londres
Tel: 04.67.55.64.31- okmistral@9business.fr